Remboursement de frais
2023/2024

Remboursement des frais pour les compétitions nationales et régionales
(si hébergement, *30€ par nuit et par joueur).*
Championnats de France : indemnité forfaitaire de 200€.
Pas de remboursement des déplacements.
Uniquement possibilité de défiscalisation.
Pas de remboursement pour le niveau départemental.
L'indemnisation des coachs sera étudiée au cas par cas**.**

Remboursement des frais par équipes : Prise en charge du remboursement des frais de déplacements d'une voiture par équipes adultes ou jeunes (0,18€/km) . (possibilité de défiscalisation).

Remboursement des frais pour les stages jeunes : Prise en charge de 20% des frais d'inscriptions aux stages régionaux et nationaux. Pas de remboursement pour les stages départementaux. Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge.

Remboursement de frais pour les stages de formation d'entraîneurs et de formation en arbitrage : Prise en charge en totalité des frais d'inscriptions pour les cadres effectuant des formations fédérales en arbitrage. S'agissant des formations techniques, le stagiaire paie sa formation qui lui sera remboursée s'il s'investit dans l'entraînement du club (1 séance par semaine) l'année suivant sa formation.

Joueurs extérieurs : Un joueur extérieur au club ne pourra venir s'entraîner régulièrement au club qu'avec l'aval du conseil d'administration. Le coût demandé sera de 200€.

La note de frais dûment remplie, accompagnée des justificatifs,
doit être envoyée par mail,
au trésorier : alain.masson@wanadoo.fr
avec copie au secrétaire : martin_jean-paul@orange.fr